

CONSEIL COMMUNAL D'ETOY
Du 13 décembre 2021 à 19h00
Présidence : M. Luc Magnollay
Salle polyvalente

Après les salutations d'usage aux Conseillers et à la Municipalité, le président rappelle qu'au vu de la situation sanitaire actuelle et de la recrudescence des cas COVID, il est contraint de demander à chacun de porter le masque, même assis, et de s'exprimer au moyen des micros sur les côtés de la salle. Le président salue la boursière Mme I. Ciampi, la secrétaire Mme F. Gantin, ainsi que les représentants de la presse. Enfin, chacun est invité à laisser de côté ses intérêts personnels pendant les débats à venir pour ne penser qu'à ceux de la Commune. Quatre membres du Conseil sont excusés ce soir et leurs noms sont énoncés.

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 01 novembre 2021
3. Communications du Bureau du Conseil
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis n° 09/2021 relatif au projet de budget 2022
6. Réponses à la motion « Plumey / Offrir aux habitants d'Etoy une variante de transport par une mobilité douce » et au postulat « Thomson / Postulat pour demander à la Municipalité de soumettre au Conseil communal un rapport de faisabilité pour relier le village d'Etoy à la gare d'Allaman pour les piétons et les cyclistes ».
7. Concept de rénovation de l'éclairage public, présentation et discussion des procédés
8. Propositions individuelles

Ordre du jour accepté à l'unanimité

1. Appel :

Quarante-six Conseillers participent à la séance, deux excusés, deux absents. Le quorum est atteint et l'Assemblée peut délibérer valablement sur les sujets qui lui sont soumis.

2. Procès-verbal de la séance du 01 novembre 2021 :

Pas de correction demandée.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Communications du Bureau du Conseil :

- M. L. Magnollay – président :

Rappel des prochaines séances du Conseil à l'affichage avec une petite modification pour la séance du mois de juin qui se tiendra à 19h00 et sera suivie de l'agape annuelle.

Petit compte rendu des votations du 28 novembre : plus de 65% des électeurs de notre village ont accompli leur devoir civique, belle performance. Les Etierruz ont accepté l'initiative des soins infirmiers par 672 oui contre 333 non, ont refusé l'initiative sur la justice par 753 oui contre 228 non, et ont accepté la loi COVID par 678 oui contre 334 non, ce qui reflète parfaitement les résultats nationaux.

Je tiens également à justifier le report de l'agape prévue ce soir à la séance de juin prochain. Techniquement parlant nous aurions pu la maintenir mais vu l'augmentation des cas de ces derniers jours, l'annonce de personnes qui se sentaient mal à l'aise de participer, et l'exemple irréprochable que les élus doivent montrer, pour toutes ces raisons j'ai préféré reporter ce moment que je souhaite convivial, fédérateur, et qui sait, générateur de nouvelles idées à un moment où la terrasse sera ouverte et la pression du virus un peu moins saillante. Je remercie la Municipalité qui s'était investie dans l'organisation de cette soirée. D'autre part, nous avons lancé une action caritative en vous proposant de céder vos jetons de présence du Conseil de ce soir aux « Cartons du Cœur ». Ceux qui voudraient encore le faire peuvent s'annoncer à notre secrétaire ou envoyer un email jusqu'à demain 12h00, à l'adresse conseil@etoy.ch. Je remercie chaleureusement tous les donateurs. Je profite encore d'avoir la parole pour remercier les décorateurs de notre fenêtre de l'Avent sur le bâtiment administratif, le résultat est chaleureux, merci beaucoup.

Votations 2022 : 13 février // 20 mars (Election au Grand Conseil et 1er tour Conseil d'Etat) // 10 avril (2ème tour Conseil d'Etat) // 15 mai // 25 septembre // 27 novembre

Séances CC 2022	Remise des rapports	Commentaires
28 février – 20h	16 février	
04 avril – 20h	23 mars	
09 mai – 20h	27 avril	
20 juin – 19h	8 juin	Repas de fin d'année
12 septembre – 20h	31 août	
31 octobre – 20h	19 octobre	
12 décembre – 19h	30 novembre	

4. Communications de la Municipalité :

a) M. J.-M. Schlaeppli :

Police des constructions :

Permis de construire délivré avec mise à l'enquête :

- Parcelle 89 – rue du Prieuré 5, M. Ducrot : rénovation du bâtiment et construction de quatre logements.

5. Préavis n° 09/2021 relatif au budget 2022 :

- M. E. Piquet lit la conclusion du rapport de la Commission des finances proposée à l'unanimité.

- M. L. Magnollay – président : Comme vous pouvez le constater, il n'y pas de divergence entre la conclusion de la Commission des finances et la conclusion du préavis municipal. J'ouvre la discussion en premier lieu sur les questions de fond, ensuite nous passerons page par page le préavis et ensuite page par page les comptes. Je souhaite vous encourager en signalant qu'il n'y a pas de question bête, si vous n'avez pas compris quelque chose, vous n'êtes peut-être pas le ou la seul(e). D'autre part je sais que certains n'aiment pas trop les chiffres mais derrière les chiffres il y a des projets que nous pouvons aussi discuter, amender ou refuser.

- M. C. Delétra : Une question sur la page 5 du préavis, concernant les cotisations diverses, quelle était la motivation de la Municipalité de quitter l'AdCV ?

- M. J. Fernandez - syndic : La Commune faisait partie de l'UCV et de l'AdCV. Au fur et à mesure des années, on n'a pas forcément toujours été en phase avec certaines prises de position de l'AdCV et in fine nous avons décidé de rester à l'UCV. Ce qui est aussi important de comprendre c'est que ces deux associations ne sont pas toujours forcément sur la même longueur d'onde, notamment sur la péréquation et la facture sociale, or à un moment il faut choisir et nous avons choisi de rester à l'UCV qui représente un plus grand nombre de Communes que l'AdCV. Notre départ de l'AdCV est donc pour une raison politique.

- M. A. Magnollay : Dans le rapport de la Commission et de la Commune, on voit qu'il y a des éléments complémentaires pour l'informatique de la salle multifonctions. Est-ce qu'il y a d'autres éléments compris dans ce budget qui vont également pour la construction cette salle ?

- M. C. Viquerat : En effet la partie dite « informatique » avait été sortie de l'appel d'offre pour éviter qu'on soit obligé de prendre du matériel qui ne serait pas forcément compatible avec ce que nous avons déjà. L'objectif est d'unifier les installations avec les autres bâtiments. A ma connaissance, tout devrait être pris en compte dans le cadre du cahier des charges en dehors de ce poste.

- M. C. FÜRER : J'ai une question qui a trait au traitement du personnel administratif, page 4. Il est mentionné que le personnel de

l'administration travaille à flux tendu. Qu'est-ce que cela veut dire exactement ? Est-ce qu'il y a des choses qui ne peuvent pas être faites à cause d'un petit imprévu ou est-ce qu'on a encore un peu de marge et que la Municipalité veut être prévoyante en augmentant les EPT de 0,3 ? Peut-on avoir des précisions sur ce terme de flux tendu ? Est-ce qu'il y a une détresse au sein de l'administration ?

- M. J. Fernandez - syndic : L'administration fonctionne même si elle est à flux tendu par moment, il n'y a aucun retard dans ce qu'on doit traiter mais c'est vrai que cela engendre un stress un peu particulier. Nous avons engagé une personne qui va venir nous aider à partir du 1^{er} janvier qui s'occupera d'une partie de la gestion des salles notamment, d'aider aussi au contrôle des habitants ce qui permet de dégager une place pour plus de travail à la bourse avec une des collaboratrices que nous avons maintenant et du coup nous pouvons aller de l'avant pour cette année prochaine. Nous verrons ensuite si les choses doivent changer. Nous grandissons, la Commune grandit, la population va aussi augmenter avec les constructions qu'il y a au centre du village plus les 58 appartements protégés du côté de Littoral Parc. Il est bien clair que nous devons probablement changer nos paradigmes pour la voirie et autre. Notre Commune grandit.

- M. C. Furer : Page 7, point 19.3181, maintenance logiciels et matériel, on lit que le prestataire de gestion informatique a été racheté et donc un nouveau contrat a été présenté avec une hausse significative des tarifs. A quel point la Commune est-elle liée à ce prestataire et à quel point pourrait-elle changer de prestataire techniquement ? Est-ce qu'il y a d'autres prestataires offrant des services équivalents ? Y a-t-il une situation de quasi-monopole de ce prestataire qui peut imposer ses prix sans qu'il soit pratiquement faisable de changer ?

- M. C. Viquerat : En effet nous avons un prestataire qui a été racheté par une société plus grande. Ces grandes sociétés ne voient pas forcément d'un bon œil de traiter des petits contrats comme celui de la Commune d'Etoy donc ils nous ont proposé une nouvelle version du contrat avec des tarifs largement supérieurs à ce que nous avons payé ces dernières années, pour des prestations similaires voire inférieures. Au moment de faire le budget, nous avons donné un petit commentaire à ce sujet. Maintenant nous avons regardé avec d'autres sociétés et nous avons privilégié, c'est sur le point d'être fait, un contrat avec une autre société qui va nous offrir des prestations similaires à ce que nous avons et pour un coût presque identique.

- M. G. Biondi-Morra : Page 11, en ce qui concerne la dette sur les millions d'emprunts à venir, quelle sera le terme de cette dette ?

- M. J. Fernandez – syndic : Cette dette c'est celle de la salle. Nous avons actuellement payé six tranches sur la salle et nous n'avons emprunté que 2'000'000.- frs On fait un maximum pour avoir un emprunt le plus petit possible mais il nous fallait tout de même mettre quelque chose dans le budget. La question de quand nous allons devoir emprunter est une autre problématique, pour l'instant nous avons réussi à aller de l'avant avec uniquement 2'000'000.- frs à un taux défiant toute concurrence et du coup on gère les liquidités au

maximum afin de continuer à éviter d'emprunter. A un moment donné il faudra que nous empruntions et que nous consolidions.

- M. G. Biondi-Morra : Le taux est fantastique. Ma question est plus de savoir si l'emprunt se fera sur 10, 15 ou 20 ans par exemple.

- M. J. Fernandez - syndic : Si on emprunte pour la suite nous le ferons par tranche avec des années de décalage pour pouvoir amortir correctement, on n'empruntera pas tout d'un coup.

- M. G. Biondi-Morra : Et vous pensez prendre des emprunts sur quelle durée ?

- M. J. Fernandez - syndic : En principe c'est sur 10 ou 15 ans.

- M. C. Furer : Il est fait mention du remplacement de l'ascenseur de la maison de Commune. Je voudrais savoir quelles sont les raisons de ce remplacement, si cela relève d'une obligation à cause de défauts apparaissant après un certain nombre d'années ?

- M. R. Corthay : Concernant l'ascenseur de la maison de Commune nous avons reçu une demande de l'entreprise en charge pour changer tous les tuyaux hydrauliques car il y a eu un cas de mort d'homme. Pour procéder à ce changement il faut changer les tuyaux hydrauliques, le vérin hydraulique dans la foulée donc on a, pour finir, demandé une offre de remplacement de l'ascenseur. Les travaux envisagés pour modifier l'ascenseur existant représentent déjà la moitié d'un ascenseur neuf, voilà pourquoi on le change.

- M. C. Furer : Ces changements qui sont dus à un accident seraient donc fait par précaution ?

- M. R. Corthay : Par précaution et par obligation. L'entreprise ne garantit plus et nous demande donc de changer tous les tuyaux hydrauliques, l'huile, contrôler le vérin... c'est une obligation.

- M. C. Delétra : Concernant les frais d'exploitation de la déchèterie, voit-on déjà un impact du tri carton – papier ou pas encore ? Et si oui, quel est-il ?

- M. J.-M. Schlaeppli : Malheureusement pour l'instant non, pas d'impact direct, financier.

Votations

D'adopter le projet de Budget 2022 de la Commune d'Etoy présentant un excédent de charges de 322'732.50.-frs après amortissements obligatoires et supplémentaires de même qu'après attributions et prélèvements aux réserves.

Acceptés à l'unanimité

- M. L. Magnollay - président : Nous souhaitons à la Municipalité une bonne route financière pour 2022.

6. Réponses à la motion « Plumey / Offrir aux habitants d'Etoy une variante de transport par une mobilité douce » et au postulat « Thomson / Postulat pour demander à la Municipalité de soumettre un rapport de faisabilité pour relier le village d'Etoy à la gare d'Allaman pour les piétons et les cyclistes » :

- M. C. Viquerat : Je vais vous présenter une partie de notre réponse et je passerai la main à Tania après un petit moment. En fait nous avons repris la motion et le postulat et comme les deux traitaient de mobilité douce en direction de la gare d'Allaman essentiellement et un poil sur Aubonne, nous avons décidé de répondre en même temps aux deux, et de l'appeler « développement de la mobilité douce à Etoy ». Voici un récapitulatif de ce qui s'est fait les dernières années, surtout pour les nouveaux conseillers, c'est déjà une vieille histoire : on avait fait le trottoir de la route de la gare en 2016 et ensuite on est parti dans de grands projets comme refaire la route de Lavigny avec le Canton où une piste cyclable, demandée par les Communes concernées, avait été refusée par le Canton parce que c'était une route avec pas assez de fréquentation : pour avoir une piste cyclable il faut encore aujourd'hui deux mille véhicules par jour au minimum. En 2020 toujours, il y a eu une fameuse annonce cantonale pour des pistes cyclables temporaires, nous étions donc retournés au Canton pour leur demander de reprendre en compte Etoy-Lavigny. Ça avait été à nouveau refusé. Nous travaillons depuis quelques années avec les Communes de St-Prex et Buchillon pour compléter la liaison côté Lausanne. Sur St-Prex, l'entier de la traversée de cette Commune est assuré par trottoirs plus pistes cyclables en sachant bien sûr qu'il y a un autre projet en cours, de leur côté, pour relier St-Prex à Morges, projet de plus grande envergure mais qui va se concrétiser semble-t-il ces prochaines années. Si on regarde tout ce qui est disponible en termes de communication vélo ou piéton, Etoy est au milieu de nulle part. Regardez bien, toutes les pistes des parcours officiels tournent largement autour de la Commune. C'est un problème qui nous préoccupe depuis déjà pas mal d'années parce qu'il faut qu'on arrive quand même à ce qu'une infrastructure puisse se développer. Je fais remarquer également que ce qui existe le long de la route suisse et route de la gare n'est actuellement pas répertorié au niveau cantonal ni supra-cantonal. Ce que nous avons considéré ces dernières années et qui a été repris par le postulat, c'est le petit pont de 2m50 de large qui est sous le viaduc CFF de façon à pouvoir y passer à pied et également à vélo, bien que ce sera un peu plus compliqué qu'à pied. Comme cela a été relevé, le problème majeur reste la traversée de la route d'Aubonne au niveau du garage du Viaduc, c'est possible mais il faut apprendre à courir. Ce qui est intéressant c'est que le Canton a quand même fait quelque chose suite à nos demandes ces dernières années, ils ont posé des panneaux similaires à ceux qu'on trouve dans les forêts « attention aux chevreuils »... ceux-là disent « attention aux piétons » mais on n'a pas d'autre infrastructure pour sécuriser les piétons. De mémoire ces panneaux ont été posés en 2019. Mais si on veut traverser cette route, on est dans un secteur 80 km/h donc ce n'est pas possible de poser un passage piéton du fait que ce dernier donne la priorité aux piétons. Donc tout ce qu'on pourrait imaginer ce serait de créer un îlot central et une aide à la traversée, c'est tout ce qu'on pourrait négocier avec les Communes et le Canton pour essayer d'améliorer la traversée. En pratique je pense que ce serait faisable,

techniquement il devrait y avoir de la place, légalement ce sera plus compliqué. Cela nous permettrait de pouvoir traverser avec une visibilité suffisante d'un côté comme de l'autre. A l'heure actuelle ce n'est pas possible. Mais nous travaillons aussi sur une variante qui serait de créer une passerelle qui serait juste au nord du pont CFF, et qui permettrait d'avoir une traversée sécurisée et on serait déjà au niveau du chemin qui longe le centre commercial. Le problème est de créer trois mètres de montée sous forme d'escalier ou de rampe du côté est. Pour le moment nous avons quelques schémas mais on n'a pas pris contact pour en discuter avec le Canton à ce niveau-là car c'est un travail compliqué et qui doit se faire en concertation avec les Communes avoisinantes. Le Canton ne nous a pas jeté ou n'a pas rien voulu savoir comme cela a été mentionné dans la presse la semaine dernière, ce n'est pas à ce niveau-là, c'est sur la suite. Maintenant si on regarde la gare d'Allaman qui est au centre de la préoccupation de tous, vous avez un schéma assez intéressant qui montre en théorie par rapport aux chemins existants et répertoriés les temps nécessaires à vélo pour se rendre à la gare d'Allaman. Il y a des teintes de vert différentes en fonction des cinq, dix ou quinze minutes et la partie orange serait en théorie à vingt minutes en vélo sans assistance. Ça veut dire que c'est quelque chose qui est intéressant et que tout projet permettant d'améliorer les liaisons vélo entre la Commune d'Etoy et la gare d'Allaman vont dans le bon sens parce que cela permettrait de nous offrir la gare d'Allaman à moins de quinze minutes voire dix minutes pour presque toute la Commune. Une des variantes qui a été travaillée, c'est d'utiliser de l'existant toujours mais pour les cyclistes c'est donc de suivre la route suisse et de remonter à travers les vignes du château d'Allaman, le chemin pointillé noir, et de relier la gare d'Allaman par la forêt ou le château d'Allaman. Plusieurs variantes ont été étudiées car la difficulté est sur les derniers cinq cents mètres. Le chemin idéal pour nous Commune est en violet sur le plan projeté, il utiliserait un chemin de débardage et d'entretien de la forêt existant mais ce n'est pas possible pour les services cantonaux car on n'a pas le droit de traverser une forêt comme ça. Ce qui nous est proposé c'est d'aller du côté de la route qui relie la gare d'Allaman au village d'Allaman par la ferme du château et ensuite de longer la route mais qui elle aussi à pas mal de circulation et de créer des pistes cyclables à ce niveau-là. Pour la presse, c'est à ce niveau-là que nous avons des blocages au niveau du Canton. Mais nous avons aussi regardé pour une solution idéale qui serait de passer par-dessus le vallon de l'Aubonne, ce serait donc de placer une passerelle au-dessus du viaduc CFF. Ce n'est pas gigantesque, deux cent trente mètres seulement, ce serait trois mètres de large et cela nous permettrait d'éviter un dénivelé de vingt-cinq mètres. A pied c'est intéressant, avec une bicyclette normale très intéressant, avec une bicyclette électrique on peut discuter. Plusieurs variantes ont été étudiées avec l'EPFL et ça nous permet maintenant d'envisager de lancer les discussions avec d'une part les CFF et d'autre part avec le Canton pour pouvoir créer des voies de communications douces entre Etoy et la gare d'Allaman. Il a été parlé des vélos en libre-service.

Depuis 2018 nous avons regardé avec Publi-Bike de façon à étendre, ce qui se fait sur la Côte et particulièrement Lausanne-Morges, le réseau jusqu'à Etoy et bien entendu pour que ce soit intéressant jusqu'à la gare d'Allaman. Actuellement c'est resté à l'état de projet, nous ne sommes pas allés beaucoup plus loin car il faut le faire avec les Communes avoisinantes. En 2020 la SEFA a annoncé un partenariat avec la société baloise Pick-E-Bike, basé sur un réseau intéressant dans le sens qu'il ne nécessite pas d'infrastructure au sol, pas de recharge, ce sont des vélos qu'on vient entretenir. La SEFA et la municipalité d'Aubonne ont proposé un projet pilote dans la région d'Aubonne, Allaman, et il prévoyait une extension à Littoral Parc avec une station à la gare d'Etoy. La municipalité à l'époque n'était pas entrée en matière car ce sont des vélos qui nous paraissent limitatifs quant à leur usage car disponible qu'en version roulant à quarante-cinq km/h et le fait qu'il n'y ait pas de liaison sécurisée entre Etoy et Allaman nous posait quelques soucis. Le résultat du pilote sur cinq mois, d'avril à octobre, nous fait voir que les vélos ont été utilisés, cela représente quand même un certain nombre de kilomètres parcourus mais il y avait trente-cinq vélos répartis sur les sept stations. A l'issue du test pilote jusqu'en octobre, la SEFA et la Commune d'Aubonne ont décidé de le prolonger pour la période hivernale tout en réduisant la flotte de trente-cinq à quinze vélos. Je leur souhaite plein succès et puis nous referrons le point avec eux au printemps.

- Mme T. Séverin : Comme vous avez pu l'entendre ces projets de mobilité douce et de manière plus générale mobilité multimodale nous ont pas mal occupés ces dernières années déjà. Si on essaye de dresser un bref bilan de cette législature écoulée on peut dire que sur le plan de la réflexion, sur le plan conceptuel, on a pas mal avancé, on a dégagé un certain nombre de pistes, de possibilités, maintenant il est clair que sur le terrain il reste encore beaucoup à faire pour améliorer ces infrastructures de mobilité douce. Quelques enseignements qu'on a pu tirer de ces projets qu'on a essayé de faire avancer, de ces réflexions, c'est que pour développer ces infrastructures sécurisées il faut le faire avec les Communes voisines. C'est clair que sur chacun des projets qu'on vous a présentés il y a une Commune de départ et une Commune d'arrivée et il faut qu'on puisse travailler ensemble pour intégrer Etoy dans la région. Un autre enseignement qu'on a pu tirer de ces projets, c'est que pour être pris en compte par le Canton, un projet doit être présenté par deux Communes en tout cas et doit intégrer un concept régional, il faut intégrer une stratégie régionale, il faut intégrer ce qui se fait au niveau cantonal et il faut arriver à se greffer sur quelque chose quelque part. On s'est aussi rendu compte qu'il faut se faire appuyer par des études spécialisées, des rapports qui prennent notamment en compte les contraintes environnementales. Sur les différents projets qu'on vous a présentés, il y a différents services cantonaux qui sont systématiquement impliqués : ça touche la biodiversité, les forêts, la DGMR, les eaux parfois et il faut arriver à mettre tout le monde d'accord derrière ces projets ce qui nécessite un appui spécialisé. Et on a constaté que c'est vraiment le seul moyen si on espère obtenir

des aides financières pour financer ces projets et aussi pour obtenir les autorisations de les concrétiser. Voici quelques principes, enseignements à tirer des dernières années, sur lesquels nous allons à présent nous appuyer pour continuer ce travail pour essayer de concrétiser toutes ces jolies réflexions qui ont pu déjà avancer. Nos objectifs pour ces années à venir c'est vraiment, en s'appuyant sur ce que je viens de vous expliquer, une implication régionale, donc on a pris l'option d'essayer de s'impliquer de manière plus forte dans certains organes régionaux, dans certaines associations régionales qui peuvent nous aider à porter ces projets, à les faire avancer, qui peuvent peut-être nous aider à nous faire entendre et qui peuvent aussi nous permettre de voir ce qui se passe au niveau de la région. Notre syndic a été élu comme représentant du secteur 1 dans le comité exécutif de l'ARCAM (association de la région Cossonay-Aubonne-Morges) dont il est maintenant devenu le vice-président ce qui peut nous donner une voix dans ces projets régionaux en sachant que l'ARCAM travaille pas mal sur des sujets de mobilité. Des discussions sont actuellement en cours pour réactiver le groupe de travail dans cette association régionale qui était dédié à la mobilité dans notre secteur, dans nos Communes, Aubonne – St-Prex – Gimel, autour de l'Aubonne pour justement discuter ensemble, en collaboration, de l'amélioration de l'offre de transports publics qui est importante aussi, de la mobilité douce et puis aussi des transports de marchandises rail et route. C'est un groupe de travail qui aura pour mission d'être force de propositions pour des solutions régionales. Plus concrètement, et c'est peut-être un peu annexe à la mobilité douce dont on vient de parler, mais c'est quelque chose qui pourrait répondre aussi à une des demandes de la motion Plumey, qui était de faciliter les trajets entre Etoy, Allaman et Aubonne pour des personnes qui n'auraient pas de voiture : ce sont les transports publics qui sont également très importants et à ce sujet une étude avait été lancée avant le COVID et ensuite interrompue malheureusement et ce qu'on aimerait réactiver, sur l'idée de remanier les tracés actuels de nos lignes de transports publics. En fait nos lignes actuelles sont historiquement très linéaires, très verticales, on va de Etoy-gare à Etoy puis on monte à Lavigny et à St-Livre, on va d'Allaman en passant par Aubonne pour aller à Gimel, mais on ne fait rien de manière circulaire. L'idée serait d'envisager de remanier ces lignes qui existent déjà quelque part au niveau scolaire pour certaines et de voir comment on pourrait retravailler ces connexions pour être plus performant, plus rapide, plus direct entre ces communes qui entourent le vallon de l'Aubonne. Actuellement d'Etoy village à Allaman on met entre vingt-cinq et quarante minutes si on prend le bus et le train avec un changement, si on veut aller à Aubonne on ajoute encore dix minutes avec un deuxième changement ce qui fait que ce n'est pas très intéressant pour des personnes qui ont une voiture et pour qui il ne faut que cinq minutes avec cette dernière. Un autre objectif lié à la mobilité douce, c'est le fait que si on veut encourager les usagers à prendre leur vélo pour faire des trajets en multimodal pour aller jusqu'à une gare et prendre ensuite un train il faut pouvoir assurer que les

vélos soient déposés, parqués de manière sécurisée et pour l'instant on sait, qu'aussi bien au niveau de la gare d'Etoy que celle d'Allaman, il y a très peu de places pour les vélos et qu'elles sont relativement peu sécurisées. Dans le cadre de ces projets d'interface des gares pour lesquelles vous avez ici à Etoy validé très récemment un crédit, il y a un objet qui consiste à étudier le meilleur moyen de poser des places vélos que ce soit des places fermées ou ouvertes. Notre objectif est d'avoir cette étude interface de la gare d'ici 2022 et sur la base de celle-ci de pouvoir proposer un projet concret de création de places vélos sécurisées à la gare d'Etoy. Un projet similaire est en cours sur la gare d'Allaman, sur lequel nous avons moins la main évidemment, mais nous savons qu'il est en cours. En parallèle avec ceci, nous souhaitons bien entendu promouvoir l'usage de ces transports combinés par les aides que nous octroyons par le fonds durable pour les vélos électriques. A savoir que depuis l'entrée en vigueur du fonds en avril, nous avons subventionné vingt-trois vélos, c'est quelque chose qui parle. L'année prochaine nous allons introduire dans ce fonds le changement des batteries uniquement et l'achat de remorques. Pour la mobilité cyclable, vous avez vu deux projets tout à l'heure, nous avons eu une jolie surprise au mois de novembre, en découvrant la stratégie cantonale vélos 2035 qui considère maintenant que les axes Etoy – Allaman, Etoy – Lavigny, Lavigny – Aubonne et Aubonne – Allaman sont des axes qui font partie du réseau structurant. Ce que le Canton définit comme réseau structurant est le réseau prioritaire où il faut investir pour construire des pistes cyclables sécurisées. Petite anecdote pour notre route Etoy – Lavigny qui a été refusée trois fois, elle fait maintenant partie du réseau structurant qu'il faut développer en priorité. On s'est réjoui de cette évolution qui est une opportunité à saisir car cela veut dire d'une part que ces axes sont prioritaires donc devraient être soutenus si des projets sont proposés mais il y a aussi des subventions à la clé avec bien quelques millions pour mener des études dans un premier temps, pour définir les tracés précis, les aménagements nécessaires... et dans un deuxième temps pour réaliser ces tracés avec aussi quelques millions pour la réalisation d'ouvrages d'importance en dehors du réseau des routes cantonales comme des franchissements, des aménagement nécessitant des travaux de génie civil. Donc une passerelle pourrait être considérée comme tel. On était content de voir ça et ça va nous permettre d'aller discuter avec les Communes avoisinantes qui font partie de ce carré pour réfléchir concrètement à une stratégie de mobilité entre ces Communes et comme on vous le disait tout à l'heure, d'arriver avec un projet cohérent commun pour demander des subventions et pour arriver à une réalisation. Donc ça c'est quelque chose de très fort sur lequel nous pouvons nous appuyer et qui n'existait pas il y a quelques semaines. Après il faut savoir que le crédit n'a pas encore été voté au Grand Conseil. Nos objectifs pour répondre à la motion et au postulat qui nous ont été transmis, sont concrètement de pouvoir réaliser ce tracé plus facilement réalisable via le château d'Allaman, pour cela nous avons besoin d'obtenir des autorisations, des autorisations de passage dans le domaine et encore

un certain nombre d'autorisations cantonales au niveau de la biodiversité, des forêts... puisque jusqu'à aujourd'hui on n'a pas réussi à faire accepter en totalité le tracé qui avait été proposé. Et bien entendu discuter avec la Commune d'Allaman qui est la Commune de destination pour faire avancer ce projet avec eux. En terme de places de parking vélos, nous vous avons parlé d'un projet de places sur Etoy mais nous pensons aussi participer au projet qui sera situé sur la gare d'Allaman en sachant je crois qu'il prévoit une cinquantaine de places en tout cas et que c'est clair qu'elles ne seront pas exclusivement utilisées par les usagers qui habitent Allaman mais plutôt par les usagers qui habitent à Etoy, Aubonne... qu'une participation régionale a été envisagée pour ce bike-and-ride et qu'il nous semble intéressant de pouvoir y participer pour que nos habitants puissent aller s'y parquer et prendre le train. Nous souhaitons proposer au Canton la création d'un passage sécurisé pour traverser la route d'Aubonne comme nous vous avons montré tout à l'heure, au niveau du Garage du Viaduc, ce qui pourrait être utile aux piétons et aux vélos, c'est quelque chose que nous pensons faire avancer dès le début de l'année prochaine et nous espérons convaincre le Canton et les CFF que la construction d'une passerelle pourrait résoudre bien des problèmes de mobilité douce dans notre région et permettre de continuer ce tracé entre Lausanne et Genève au-dessus du vallon. Dernier point plus précis sur les vélos en libre-service, comme Charly vous l'a dit, nous attendons les conclusions du projet pilote à Aubonne, est-ce que ce projet sera pérennisé ou pas, aujourd'hui on ne sait pas. Dans le cas où il devrait être pérennisé nous évaluerons évidemment la possibilité de rejoindre le projet et d'étendre le réseau sur Etoy-gare et Etoy-village mais à ce moment-là nous pensons qu'il faudra approcher les partenaires qui sont sur site en sachant que c'est un projet qui s'adresse beaucoup à des employés qui prennent le train tous les jours et qui sortent peut-être à Allaman. Il se peut qu'une demande vous parvienne sous forme de préavis à ce moment-là et un projet tel que Pick-E-Bike ou Publi-Bike pourrait apporter un complément à notre stratégie actuelle qui consiste plutôt à subventionner l'achat de vélos électriques et à développer des infrastructures pour parquer les vélos dont les gens sont propriétaires. Je crois qu'on en a fini avec ce que nous avons fait, ce que nous espérons pouvoir faire sur les demandes qui avaient été formulées sur cette mobilité entre Etoy et Allaman surtout, nous attendons vos questions.

- M. C. Viquerat : En attendant vos questions et suite à tous les points positifs énumérés par Tania, je voudrais vous présenter le point suivant purement routier. Nous sommes au niveau du pont du ciel qui traverse la route d'Allaman, l'autoroute et la ligne CFF. Imaginez dans ce secteur le passage de deux à quatre voies CFF, imaginez aussi la transformation des voies d'urgence de l'autoroute en troisièmes voies réglées par feux, ce qui est prévu également pour la fin de la décennie Imaginez un peu l'avenir du pont, je pense qu'il va y avoir quelques soucis et quelque part un sujet qui vient de commencer à être abordé par les organes concernés : tout le monde se renvoient la propriété du

pont pour l'instant, on en est à « qui » et « quoi » et « à qui » et « qui peut faire quelque chose ». Nous sommes ouverts aux questions.

- M. M.-O. Christinat : J'ai entendu parler d'étude EPFL, est-ce que c'est une étude passée sur laquelle on pourrait s'appuyer en tant que support pour ces développements ?

- Mme T. Séverin : Il y a eu en fait trois ou quatre projets représentant des projets de Master. Ce sont des étudiants qui se sont penchés d'abord sur les différents tracés possibles ensuite sur différentes conceptions de passerelles. Les étudiants étant souvent à la recherche de sujets pratiques et réels, ils étaient assez preneurs. Elles ont eu lieu entre 2017 et 2020.

- M. M.-O. Christinat : Je pense que c'est un poids certain d'avoir l'EPFL dans ces études-là. Une autre question au niveau des nouvelles sur l'ARCAM. Je vois que le secteur comprend St-Prex – Aubonne – Gimel. Ce qui nous concerne c'est le secteur Aubonne – Allaman - Etoy, Gimel c'est vraiment plus loin. Comment se passe la collaboration entre Aubonne – Allaman et Etoy, il n'y a pas de structure vu que le secteur 1 de l'ARCAM est beaucoup plus grand. Comment se font les contacts entre les trois Communes ?

- Mme T. Séverin : Je dirais qu'il y a deux choses : le groupe secteur 1 de l'ARCAM est peut-être plus intéressant sur les projets de mobilité transports publics où là il nous permet de voir plus large que trois ou quatre Communes, après sur ces projets de mobilité douce, on a déjà discuté un tout petit peu avec Aubonne, on doit voir Allaman et Lavigny en tout début d'année, là il est clair que si on veut avancer sur quelque chose de concret il faudra qu'on forme un groupe avec ces Communes d'une manière ou d'une autre, on n'a pas encore discuté des choses formellement avec ces Communes mais c'est clair qu'il faudra qu'on ait un groupe de travail, de réflexion avec des intervenants des quatre Communes concernées. Ça c'est un petit peu notre souhait, à voir s'il peut se réaliser rapidement ou non.

- M. M.-O. Christinat : Je salue la qualité des informations et de la présentation ce soir. Vu que la route suisse qui traverse Littoral Parc est bordée de chaque côté d'une magnifique piste cyclable, est-ce que Littoral Parc ne pourrait pas être un levier utilisable du fait de leur place centrale et leur besoin, ou pas ?

- M. C. Viquerat : Littoral Parc est en effet au centre et est traversé par des voies cyclables, de l'entrée d'Etoy en arrivant de St-Prex et jusqu'au village d'Allaman, avec une ou deux petites ruptures mais sur l'ensemble du trajet on a des pistes en site propre. Littoral Parc est un acteur important, vous avez sans doute entendu notre syndic parler de la problématique des normes OPair qui doivent être appliquées dans le secteur de Littoral Parc avec toutes les contraintes associées parmi lesquelles toutes les entreprises vont être obligées de manière fortement suggérée de créer des plans de mobilité de site. On parle de covoiturage, d'utilisation de vélo, de trottinettes, de trains, de transports publics. C'est bien entendu un vecteur important. Cela touche la partie gare, tout ce qui tourne autour et en lien avec Allaman. C'est pour nous quelque chose de très important, avec les besoins communaux, du village et des habitants, pour pouvoir tenter et

défendre des positions régionales pour obtenir des subsides régionaux.

- Mme J. Dutrançois : Une question sur la slide présentée par M. Viquerat avec les différentes teintes de vert et orange pour se rendre à la gare d'Allaman : les temps présentés sont pour y aller pas pour en revenir, c'est juste ?

- M. C. Viquerat : Je pense qu'un sportif de haut niveau arrive à le faire dans ces temps-là, même aller-retour mais non c'est bien aller simple sur le graphique. Si nous arrivions à créer une belle passerelle sur l'Aubonne, je pense que la totalité du village d'Etoy serait à une dizaine de minutes d'Allaman.

- M. C. Furer : J'aimerais d'abord remercier la Municipalité pour la synthèse et les projets présentés. C'est intéressant de voir enfin ces fameux projets de viaduc, de passerelle et d'avoir tous les aspects en même temps. Une question sur le Pick-E-Bike, les trente-cinq vélos, c'est quelque chose qui a existé sur Littoral Parc ?

- M. C. Viquerat : Le pilote effectif Pick-e-Bike s'est fait sans Littoral Parc, les stations se sont arrêtées entre la zone d'Allaman, la zone industrielle de l'Ouriettaz, le centre d'Aubonne, l'hôpital et sauf erreur la SEFA.

- M. C. Furer : A propos du postulat Thomson et consort, est-ce que la présentation de ce soir fait office de rapport de faisabilité ?

- M. C. Viquerat : J'espère que vous avez tous compris ça, notre objectif est que cette présentation soit le rapport à ce postulat.

- M. L. Magnollay - président : Est-ce que dans ce cas la présentation de ce soir peut-être distribuée à tous les membres du Conseil ?

- M. C. Viquerat : Oui.

- M. L. Magnollay - président : Est-ce qu'une meilleure liaison ferroviaire entre Etoy et Allaman ne remplacerait pas en grande partie tous ces enjeux de mobilité ?

- M. C. Viquerat : Je pense qu'en terme ferroviaire nous sommes reliés à la demi-heure, on parle bientôt du quart d'heure (d'ici 2035). Si nous voulons être idéalistes et nombrilistes, si tous les régio-express pouvaient s'arrêter à Etoy, ce serait parfait.

- M. M.-O. Christinat : Je reviens sur mon idée de Littoral Parc, est-ce que les magasins Ikea, Coop... du côté d'Allaman ont un intérêt à être reliés à Micasa...aux autres magasins qui sont sur Etoy ?

- M. J. Fernandez - syndic : C'est une autre problématique, tout le monde est intéressé pour avoir de la mobilité douce. Le problème c'est que quand vous allez dans un magasin de mobilier par exemple c'est rarement en vélo parce que revenir avec quelque chose est plus compliqué. Ce n'est pas Littoral Parc qui va régler le problème car ce sont des entreprises. Il y a eu déjà beaucoup de fait au niveau de la zone qui nous concerne directement. Il est clair que si on arrive à trouver la possibilité de créer cette liaison vélo ou autre cela pourra peut-être améliorer certaines choses mais au départ il faut créer des plans de mobilités de site qui sont obligatoires et contraignants pour les Communes, raison pour laquelle l'association Littoral Parc a demandé une étude de plan de mobilité de site dont le rapport final était attendu vendredi passé. Malheureusement au vu des conditions

météorologiques, ça a été repoussé un peu car la moitié des collègues et des représentants de la société qui a fait le plan de mobilité de site étaient coincés entre Lausanne et la Riviera par la neige et autres aléas. Une fois que ce rapport de plan de mobilité de site sera reçu, le comité examinera quels sont les moyens et priorités à définir pour ce plan et ensuite on devra aller le présenter aux entreprises puisqu'en premier lieu, toutes les entreprises de plus de cinquante collaborateurs devraient créer un plan de mobilité d'entreprise mais pour l'instant ce n'est pas contraignant, il faut donc qu'on aille discuter avec les entreprises pour le mettre en place. Il y a encore beaucoup de travail sur la planche.

- M. L. Magnollay – président : Comme il n'y a plus d'autre question ou remarque je clos la discussion en remerciant M. Viquerat et Mme. Séverin pour cette présentation fort bien documentée.

7. Concept de rénovation de l'éclairage public, présentation et discussion des procédés :

- M. L. Magnollay – président : Sans vouloir couper l'herbe sous le pied de M. Viquerat, l'idée est de d'abord désigner une Commission qui devrait ou pourrait être la Commission d'urbanisme, puis de lui donner un mandat pour établir un rapport de propositions de rénovation de l'éclairage public et enfin de rendre compte au Conseil dans un délai qui reste encore à définir. C'est en gros comment je vois la suite des opérations et je passe la parole à M. Viquerat pour la présentation de son projet.

- M. C. Viquerat : Le problème est assez simple et en attente depuis l'avant COVID. Donc nous avons fait une étude en 2019 pour répertorier l'ensemble des candélabres de la Commune qui constituent l'ensemble de l'éclairage public. Pour votre information, il s'agit de quatre cent septante et un candélabres. A partir du plan de la Commune et de l'inventaire de ces candélabres, ce serait de définir ou de nous aider à définir une stratégie d'allumage voire d'éteindre temporairement, complètement, supprimer certains candélabres. Les objectifs recherchés sont essentiellement de lutter contre la pollution lumineuse parce que si on regarde la valeur de ce réseau d'éclairage public par rapport à la consommation électrique pure, si on rénove complètement et si on change tout et on met des nouvelles générations par exemple il nous faudrait à peu près trente-cinq ans pour l'amortir avec une économie d'énergie associée. Quelque part c'est un sujet assez complexe avec plusieurs solutions envisagées et l'idée est de partager nos soucis, nos idées avec une Commission. Avez-vous des questions ?

- M. L. Magnollay - président : Est-ce que vous êtes d'accord de mettre la Commission d'urbanisme, je crois qu'elle est faite pour ça, pour travailler sur ce sujet ? J'ouvre la discussion.

Comme il n'y a pas de demande de parole je sou mets donc le sujet au vote :

Votation

1. D'accepter de confier le mandat à la Commission d'urbanisme.

Accepté à la majorité

- M. L. Magnollay - président : Pour le deuxième point, faut-il que la Commission ait un mandat ou qu'elle travaille en parallèle avec la Municipalité.

- M. C. Viquerat : L'idée est de fournir un certain nombre de documents à la Commission et d'ouvrir la discussion pour présenter la problématique et bien entendu l'objectif serait d'obtenir un rapport sur des propositions, suggestions de la Commission d'urbanisme.

- M. M.-O. Christinat : Je crois que c'est déjà la Commission d'urbanisme qui avait travaillé sur le plan des publicités...

- M. L. Magnollay - président : Oui, il s'agissait d'un règlement ce qui est quelque chose de différent.

- M. M.-O. Christinat : De quelle manière arriverait le préavis ?

- M. L. Magnollay - président : Il n'y aurait pas de préavis pour l'instant. Il s'agirait d'un mandat de travail dans un premier temps qui déboucherait sur un préavis dans un deuxième temps.

- M. C. Viquerat : Il a été mis en relation avec le règlement sur la publicité et l'éclairage public : en effet c'est un règlement, c'est donc autre chose et ça va faire l'objet d'un autre mandat. Par contre là il s'agit d'abord, en termes d'éclairage public, d'avoir un avis concerté d'une Commission de façon à pouvoir vous présenter une stratégie d'éclairage pour la suite. Au niveau de la stratégie heureusement il n'y a pas de coût, après oui. La suite sera de pouvoir intégrer, suivant ce qui est demandé, suggéré et que nous accepterons tous, certaines transformations dans des budgets et puis, en cas de grosses transformations, de le présenter sous forme de préavis. Ce sera à définir.

- M. L. Magnollay - président : Dans un premier temps nous voulons un rapport au Conseil communal. Est-ce que ce procédé vous parle ? Est-ce que quelqu'un souhaite réagir par rapport à cette proposition ?

- M. C. FÜRER : Juste pour clarification, j'imagine qu'il va y avoir production de ce rapport qui normalement déboucherait sur un préavis et dans la suite de ce préavis la Commission d'urbanisme devra à nouveau rendre son avis et à ce moment-là il y aura une Commission ad hoc qui sera nommée ? Juste pour savoir si d'autres personnes qui ne sont pas dans la Commission d'urbanisme et qui auraient envie de participer pourraient le faire en tous cas au moment du préavis ?

- M. L. Magnollay - président : Merci pour cette question, je n'ai pas du tout évalué ce point mais ça me paraît totalement judicieux qu'il y ait une Commission différente qui se prononce sur le préavis. Ce serait dommage de mettre les mêmes personnes mais on n'a pas encore réfléchi à la question, en tout cas personnellement, mais j'imagine que ce serait une bonne chose.

- M. C. Viquerat : Maintenant imaginez que la Commission d'urbanisme suggère à tous statu quo, on ne fait rien ou il n'est pas nécessaire de faire quelque chose, on ne change rien, ça veut dire qu'il n'y aura pas de préavis. Je ne pense pas que ce sera le cas, donc il y aura quelque chose.

- M. C. FÜRER : Si je comprends bien, c'est la Commission d'urbanisme et la Municipalité qui discutent et pour finir ce sera quand même à la Municipalité de choisir si elle veut faire quelque chose même si la Commission d'urbanisme préfère le statu quo, non ? Je ne sais pas comment vous envisagez ça ? Si vous n'êtes pas d'accord avec la Commission d'urbanisme est-ce que vous pourriez aller de l'avant ?

- M. L. Magnollay - président : Pour moi il y a un rapport à formuler dans un premier temps et sur la base du rapport il y a un préavis qui devra être travaillé. Le préavis sera encore un élément différent, le rapport c'est une analyse, le préavis sera la conséquence de l'analyse.

- M. C. Viquerat : C'est tout à fait ça.

- Mme S. Thury : Quel est le but vraiment de cette rénovation de l'éclairage public ?

- M. C. Viquerat : Aujourd'hui vous connaissez tous l'éclairage public tel que nous l'avons. Vous savez sans doute grâce à certaines manifestations dans la région, que nous recevons certaines demandes pour éteindre l'éclairage public pour une nuit comme par exemple la nuit des étoiles... à l'heure actuelle on ne peut pas le faire comme ça car on se doit de garder les passages piétons allumés comme requis par la loi. Imaginons qu'on décide de pouvoir éteindre l'éclairage public de minuit à 06h00 du matin, ça veut dire qu'on doit faire des adaptations sur le réseau pour pouvoir garantir la sécurité sur les passages piétons. Typiquement c'est une des décisions qu'il va falloir travailler c'est : est-ce qu'on souhaite éteindre la totalité du réseau, une partie, quelques quartiers ou alors travailler sur des baisses d'intensité de l'illumination. C'est ce genre de réflexions sur lesquelles il va falloir travailler. Un autre aspect que nous reprenons dans le règlement sur les publicités, c'est l'éclairage aveuglant, c'est-à-dire qu'on ne devrait plus rencontrer normalement une boule avec une ampoule au milieu qui éclaire à 360°C et qui éclaire dans tous les sens sauf à l'endroit qui doit être éclairé. Associé à ça, la moitié des candélabres du village sont des lanternes donc c'est une question fondamentale, qu'est-ce qu'on fait ? Est-ce qu'on rénove les lanternes, est-ce qu'on les remplace par une autre génération de candélabres qui n'auront pas le même look c'est sûr mais qui auront peut-être une efficacité d'éclairage différente ?

- M. L. Magnollay - président : J'aimerais juste peut-être apporter un petit complément pour ma sensibilité de personne qui aime la nature : l'éclairage public est une grave source de pollution lumineuse qui a des conséquences sérieuses sur les insectes. Je pense que si beaucoup de personnes demande d'éteindre ou de réduire cet éclairage public c'est aussi pour le bien de la nature.

- M. M.-O. Christinat : Je reviens sur cette articulation entre le règlement sur l'éclairage public et les publicités et les travaux qu'il y aurait à faire qui seraient l'objet d'un préavis. On ne peut pas

considérer ce travail de la Commission d'urbanisme comme une sous-section du travail sur le règlement ? C'est même complètement différent. Il s'agira d'un travail sur la réalisation, ça partage le souci de la pollution lumineuse, sur lequel nous avons longuement travaillé dans le cadre du règlement, mais uniquement à ce niveau-là.

- M. C. Viquerat : Le règlement sur la publicité et l'éclairage des bâtiments c'est une exclusion qui touche tout l'éclairage privé qui éclairent des bâtiments y compris les moyens de publicité. La partie éclairage public est un autre sujet, un peu lié parce que si par exemple nous, Conseil-Commune, décidons d'éteindre à minuit certains secteurs, ce serait stupide que les moyens de publicité ou l'éclairage privé restent allumés alors que l'éclairage public est éteint. Mais c'est deux sujets séparés.

Votations

D'accepter de donner mandat à la Commission d'urbanisme d'établir un rapport de proposition de rénovation de l'éclairage public.

Accepté à l'unanimité

- M. L. Magnollay – Président : M. Viquerat, y a-t-il un délai ou la Commission peut-elle prendre le temps qu'elle veut ?

- M. C. Viquerat : Le temps qu'on veut peut-être pas mais il faut être raisonnable. J'imagine que ce sont des conclusions qui pourraient être rapportées du côté de mai-juin suivant les Conseils qui seront actifs à ce moment-là.

- M. L. Magnollay – président : Merci, est-ce que ce délai est jouable pour la Commission d'urbanisme ? Parfait. Nous allons donc définir ce délai.

Votations

D'accepter de définir ce délai au mois de juin 2022.

Accepté à la majorité

8. Propositions individuelles :

- Mme S. Thury : J'ai une petite question par rapport à plusieurs personnes qui m'ont parlé de parkings volants ou de personnes restant tout le week-end sur des places de parc qui sont normalement pour un parking de plus courte durée. Je sais que la police ne passe pas très régulièrement au village mais j'aimerais savoir si elle passe aussi les week-ends pour pouvoir empêcher ces bus de travail qui restent sur des places de parc de la Gare, dans la rue de l'Ecureuil ou là où j'habite. Qu'est-ce qui est mis en place pour empêcher ces gens d'abuser de ces places de parc qui pourraient être autrement utilisées ?

- M. J.-M. Schlaeppli : Je suis bien conscient de la problématique du parcage. Il faut différencier les parkings qui sont mis à ban comme celui de la salle polyvalente, celui des CFF où là notre surveillant, qui vient de la Commune d'Aubonne, ne passe pas, donc c'est à nos employés communaux de passer : nous en avons deux assermentés. Nous avons mis au point un tableau si je ne me trompe pas mensuel, qui reprend toutes les amendes posées par notre personnel communal pour voir si on a un bon suivi ou pas. C'est relativement récent. Concernant la SP qui vient d'Aubonne, on est en discussion avec la Municipalité d'Aubonne pour essayer d'augmenter les passages dans la journée et ailleurs que dans le parking communal et dans les zones bleues.

- Mme S. Thury : On avait parlé à un certain moment d'avoir une liste des questions qui avaient été posées à la Municipalité et d'avoir accès aux dates auxquelles les questions ont été posées afin d'avoir un rappel et savoir si ça fait peut-être deux ans, trois ans qu'on a posé cette question... J'aimerais savoir où on en est ?

- M. L. Magnollay – président : C'est en cours, la secrétaire est dans les archives, il s'agit d'un travail de fourmi qui prend un peu de temps mais ça avance.

- Mme I. Golay : Une question à propos de la déchèterie et du ramassage papier – carton. Il y a le ramassage qui se fait le dernier lundi du mois dans le village où là le papier et le carton ne sont pas du tout séparés. Ce ramassage a un certain coût, va-t-on continuer avec ce ramassage ou imposer aux personnes d'aller à la déchèterie ou au moins de trier le papier et le carton ?

- M. J.-M. Schlaeppli : Evidemment on pourrait mettre en place un ramassage différencié papier – carton dans la tournée, simplement que ça va nous doubler les coûts. C'est aussi une question d'échelle, il faut trouver le juste milieu. Pour nous le juste milieu c'était d'avoir une benne à papier à la déchèterie pour ceux qui font l'effort ou qui ont le temps d'y aller. Pour le reste pour le ramassage sur le terrain de la Commune c'est tout mélangé sinon on chiffre à nouveau le coût des déchets et on augmentera peut-être notre taxe. C'est un choix et c'est celui que nous avons fait.

- M. C. FÜRER : J'aimerais rebondir sur la thématique de la déchèterie, non pas pour parler de poubelle parce que je n'y suis pas retourné donc j'imagine qu'elle n'est pas encore là, mais pour parler des sapins de Noël : il me semble que nous n'avons pas de ramassage de sapin par la Commune et je voulais savoir pourquoi ? Il y a des endroits où ça se fait, c'est peut-être plus simple de mutualiser la récupération de ces objets encombrants plutôt que chacun monte à la déchèterie avec son sapin. Je voulais connaître l'historique de ce non-ramassage.

- M. J.-M. Schlaeppli : M. FÜRER vous êtes le premier à proposer cette idée. Mis à part ça je trouve que c'est assez compliqué d'imaginer un camion qui fait la tournée de tout le village pour ramasser des sapins. Je pense que c'est quand même plus simple que chacun l'amène à la déchèterie. Pour organiser une tournée spéciale ramassage sapin il faut encore savoir à quelle date, à quel moment, il y en a qui le garde

plus longtemps que d'autre, il y a des sapins qui sèchent plus vite que d'autre.

- M. C. FÜRER : Je suis étonné d'être le premier à le demander. Je me demande comment font les autres communes qui ont ce ramassage en place et j'invite les autres personnes éventuellement intéressées à le faire savoir.

- M. J.-M. SCHLAEPPI : Il y a sûrement des communes qui le font mais chez nous, on peut y réfléchir, on peut regarder, mais pour l'instant c'est encore à la déchèterie que ça se passe.

- M. V. PAYOT : J'aimerais vous parler de la Commission sur le fonds durable qui a mis au point la nouvelle version du règlement pour les objets qui peuvent obtenir des subventions. On a modifié quelques points, notamment en ce qui concerne les panneaux photovoltaïques sur les toits, je ne vais pas entrer dans les détails mais plutôt vous dire d'aller le consulter lorsqu'il sera disponible le 1^{er} janvier sur le site de la Commune. On a un petit peu modifié les façons de les subventionner. Quelques nouveautés aussi sur les vélos électriques comme vous en a parlé déjà Tania, on a modifié le fait qu'il n'est plus nécessaire que ce soit un vendeur vaudois mais un vendeur suisse en lieu et place. Rappeler également qu'il existe toujours Mobility qui a fait son entrée sur la Commune cette année et qu'il y a des subventions là-dessus. Et nouveauté également concernant les véhicules électriques : il s'agit de subventions pour les bornes de recharge à usage privé, je vous laisserais lire : il faut trois unités de logement pour le faire... et c'est quelque chose qui nous tenait à cœur. Dernier point, il s'agit de bons de transport public rail-check pour encourager la jeunesse et aussi la vieillesse d'ailleurs à prendre le train : à l'âge de six ans la Commune distribuera des bons d'une carte junior annuelle de 30.- frs, à seize ans également il y a des bons d'une valeur de 100.- frs à valoir sur un abonnement demi-tarif ou 7-25, à vingt-cinq ans un bon de valeur de 100.- frs et finalement à l'âge de l'AVS un bon d'une valeur de 100.- frs à valoir sur un abonnement demi-tarif ou de parcours. Je vous encourage à aller lire ce règlement qui sera sur internet bientôt et ça vous en apprendra beaucoup.

- M. M.-O. CHRISTINAT : J'ai été très content de lire l'offre Mobility dans le petit Etierruz, très bien présentée, très claire. Juste un petit bémol dont j'ai discuté avec quelques personnes : l'abonnement Mobility était offert en cas d'utilisation mensuelle. Alors je n'y serai pas car je ne suis pas sûr d'utiliser la Mobility tous les mois. Est-ce que le mot mensuel était vraiment voulu ? Est-ce que la Commune paye l'abonnement Mobility sur une année que si on l'utilise douze fois, est ce que c'est ce dont il s'agit ?

- M. L. MAGNOLLAY – président : Apparemment c'est oui. Si vous n'avez pas d'autre remarque, j'ai encore deux ou trois petites choses. Je vous rappelle notre fenêtré de l'Avent du 23 décembre et je me réjouis de vous retrouver nombreux. Je crois que le vin chaud est organisé par Jacques Lepori, on compte d'ailleurs sur la réserve communale pour confectionner ce vin et peut-être aussi agrémenter l'apéro mais je compte aussi sur vous pour les friandises, pâtisseries et autres petites surprises. Afin de coordonner un tout petit peu ce buffet je prie tous

ceux qui ont la volonté de faire quelque chose de venir s'annoncer auprès de notre secrétaire qui tient une liste à disposition. Avant de conclure, elle ne va pas aimer mais c'est l'anniversaire de notre secrétaire et il se trouve que j'ai trouvé une jolie petite boîte de chocolats qui en contient cinquante tout comme le nombre de conseillers. Je tiens à remercier la Municipalité pour sa bonne coopération pendant cette année 2021, je remercie aussi le personnel administratif, Mme Ruchet qui n'est pas là, Mme Ciampi lui transmettra, pour leur disponibilité et le travail précis et ponctuel qu'elles font. Je remercie également notre huissier pour la mise en place de la salle du Conseil à chaque fois, le Bureau de vote également et je remercie chacun d'entre vous pour votre engagement pour la Commune d'Etoy et pour notre collectivité. Merci. Nous sommes au terme de cette réunion du Conseil et je crois que le syndic souhaite encore dire un mot.

- M. J. Fernandez – syndic : Je voulais remercier chacun d'entre vous pour votre travail pendant ces six premiers mois, la Municipalité vous remercie pour votre collaboration, on vous a quand même passablement mis à contribution, en tout cas certaines Commissions notamment la Commission des finances qui n'a pas chômé. Merci pour tous ces rapports, on a d'excellents contacts, j'espère qu'ils continueront l'année prochaine, je n'en doute pas une seconde. On travaille tous en faveur de notre Commune, c'est ensemble qu'on réussit et pas individuellement. Merci en tout cas, je vous souhaite à toutes et à tous d'excellentes fêtes ainsi qu'à vos familles, prenez soin de vous et c'est avec un grand plaisir qu'on se retrouvera l'année prochaine. Merci

- M. L. Magnollay – président : Je vous souhaite aussi un joyeux Noël, de belles fêtes de fin d'année et un bon retour dans vos foyers. La séance est levée, merci beaucoup.

Séance levée à 20h45

Prochaine séance :
28 février 2022

Le Président

La Secrétaire

Luc Magnollay

Fanny Gantin

